

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°73-2022-080

PUBLIÉ LE 4 MAI 2022

Sommaire

73_DSDEN_Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Savoie / DSDEN Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Savoie

73-2022-04-25-00005 - 2022-08 - Arrêté DSDEN modification composition CAPD (2 pages)	Page 3
73-2022-04-25-00006 - 2022-09 - Arrêté DSDEN modification composition CDAS (3 pages)	Page 6
73-2022-04-27-00004 - 2022-10 - Arrêté modification composition CTSD (2 pages)	Page 10

73_DSDEN_Direction des services
départementaux de l'éducation nationale de
Savoie

73-2022-04-25-00005

2022-08 - Arrêté DSDEN modification
composition CAPD

Arrêté N°2022-08 du 25 avril 2022 modificatif relatif à la composition de la commission administrative paritaire départementale des instituteurs et professeurs des écoles.

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, dans leur rédaction issue de la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique, plus spécialement article 9 ;

Division du 1^{er} Degré
Bureau 301
Affaire suivie par :
Anne-Marie ROBIN
Téléphone :
04.79.69.16.36
Mél :
ia73-div1-personnel@ac-grenoble.fr

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires dans sa version issue du décret n°2011-183 en date du 15 février 2011 ;

VU le décret n° 90-770 du 31 août 1990 modifié relatif aux commissions administratives paritaires uniques communes aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles ;

VU l'arrêté du 25 juillet 2014 relatif à la réduction de la durée des mandats des membres de certaines instances représentatives du personnel du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

VU l'arrêté du 17 juillet 2018 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique d'Etat ;

VU l'arrêté académique n°008-2018 du 04 octobre 2018 portant délégation de signature aux inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale à l'effet de représenter la rectrice dans l'accomplissement de diverses opérations électorales pour la désignation des commissions administratives paritaires uniques communes aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles.

VU le procès-verbal de dépouillement du scrutin et de répartition des sièges à la commission administrative paritaire départementale de la Savoie pour le corps des professeurs des écoles et instituteurs de l'académie de Grenoble, en date du 7 décembre 2018.

VU le décret du 09 août 2021 portant nomination de M. François COUX en qualité de directeur académique des services de l'éducation nationale de la Savoie ;

VU l'arrêté SJC n°2022-11 portant délégation de signature de la rectrice, Madame Hélène INSEL, à Monsieur François COUX, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Savoie

ARTICLE UNIQUE

Sont nommés membres de la Commission Administrative Paritaire Départementale de la Savoie à compter du 01^{er} octobre 2021.

1/REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

1.1. TITULAIRES

M. François COUX	Directeur Académique – Président
Mme Anne ACLOQUE	Secrétaire Générale
Mme Odile GRUMEL	Inspectrice de l'éducation Nationale Adjoint
Mme Nadège LUCAS	Inspectrice de l'éducation nationale Aix Les Bains
M. Éric LANOE	Inspecteur de l'éducation nationale Chambéry 4
M. Olivier THENAIL	Inspecteur de l'éducation nationale Saint Jean de Maurienne
Mme Anne Marie ROBIN	Cheffe de division du 1er Degré



2/2

1.2. SUPPLEANTS

M. Laurent RONCHAIL	Inspecteur de l'éducation nationale Combe de Savoie
M. Stéphane MOLLIER	Inspecteur de l'éducation nationale Albertville
Mme Nelly BARROSO	Inspectrice de l'éducation nationale Chambéry 1
M. David DEBEAUX	Inspecteur de l'éducation nationale Moutiers
Mme Adeline PESIC	Conseillère pédagogique ATICE IEN Chambéry 3
M. Jean Marc BALLAZ	Conseiller pédagogique départemental
M. Philippe LEGENDRE	Inspecteur de l'éducation nationale Chambéry 2 ASH

2/REPRESENTANTS DES PERSONNELS

2.1. TITULAIRES

CLASSE EXCEPTIONNELLE ET HORS CLASSE

Mme Jocelyne ROLLET	SNUIPP FSU
Mme Valérie KIENING	SE UNSA

CLASSE NORMALE

Mme Sarah HAMOUDI- WILKOWSKI	SNUIPP-FSU
M. Jacky BALLINI	SNUIPP-FSU
M. Ludovic BERENGER	SE UNSA
Mme Anne Sophie DELAPIERRE	SE UNSA
M. Pascal GAUTHIER	SE UNSA

2.2. SUPPLEANTS

CLASSE EXCEPTIONNELLE ET HORS CLASSE

Mme Sylvie DUCORON	SNUIPP-FSU
M. Thierry GANDET	SE UNSA

CLASSE NORMALE

Mme Corinne CHAUMAZ	SNUIPP FSU
Mme Sabine PERNET	SNUIPP FSU
Mme Christine BROSELIN	SE UNSA
Mme Amandine PARENTE	SE UNSA
Mme Aurélie MERMOZ	SE UNSA

Article 2 : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté DSDEN du 30 avril 2021.

Article 3 : Mme la Secrétaire générale de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Savoie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Chambéry, le 25 avril 2022
Pour la rectrice et par délégation,
Le Directeur Académique,

François COUX

73_DSDEN_Direction des services
départementaux de l'éducation nationale de
Savoie

73-2022-04-25-00006

2022-09 - Arrêté DSDEN modification
composition CDAS

ARRETE N°2022-09 DU 25 AVRIL 2022 RELATIF A LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ACTION SOCIALE

L'Inspecteur d'académie-Directeur académique des services de l'Education nationale de la Savoie,

- VU la loi n°83-634 du 13-7-1983 modifié portant droit et obligations des fonctionnaires, notamment articles 8 bis et 9, ensemble loi n°84-16 du 24 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- VU le décret n°2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'Etat ;
- VU la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique de l'état ;
- VU le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;
- VU l'arrêté ministériel du 19 mars 2013 relatif au rôle et à la composition de la commission nationale, des commissions académiques et départementales et de la commission centrale d'action sociale ;
- VU l'arrêté SG n°2019-06 relatif à la composition des comités techniques spéciaux départementaux de l'académie de Grenoble en date du 21 décembre 2018,
- VU le procès-verbal des élections au Comité technique spécial du département de la Savoie en date du 6 décembre 2018,
- VU la demande proposée par l'UNSA Education en date du 28 août 2019,
- VU la demande proposée par la MGEN en date du 8 septembre 2020,
- VU la demande proposée par l'UNSA Education en date du 8 octobre 2020,
- VU la demande proposée par l'UNSA Education en date du 23 août 2021,

ARRÊTÉ

Article 1

La Commission départementale de l'action sociale (CDAS) du département de la Savoie est ainsi composée :

A - REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION :

Membres titulaires

- Monsieur COUX François, Président
Inspecteur d'académie - Directeur Académique des services de l'Education nationale de la Savoie

- Madame ACLOQUE Anne
Secrétaire générale de la Direction des services départementaux de l'Education nationale de la Savoie

- Madame CAYEUX Sophie
Principale du collège Jean Mermoz de Barby

Membres suppléants

- Monsieur Philippe LEGENDRE
Inspecteur de l'éducation nationale chargé de l'adaptation scolaire et handicap
- Madame ROBIN Anne-Marie
Attachée d'administration de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur de la Direction des services départementaux de l'Education nationale de la Savoie
Chef de la division du 1^{er} degré public et privé

B - REPRESENTANTS DES PERSONNELS (5 sièges) :

*** Sur proposition de la Fédération Syndicale Unitaire (FSU 73) - (2 sièges) :**

a) Membres titulaires

- Madame PAULIN Maud,
- Madame TURPAUD Stéphanie,

b) Membres suppléants

- Madame HAMOUDI-WILKOWSKY Sarah,
- Monsieur BASTRENTAZ Luc,

*** Sur proposition de l'Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA - Education Savoie) (3 sièges)**

a) Membres titulaires

- Madame RICHARD Virginie,
- Monsieur BLANCHARD Steve,
- Madame LIEVOUX Christiane,

-b) Membres suppléants

- Monsieur MODESTO Walter,
- Monsieur Jean-Claude BASSANI,
- Madame PARENTE Amandine,

C - REPRESENTANTS DE LA MGEN (5 sièges) :

a) Membres titulaires

- Monsieur GILLETTE Marc
- Madame PONCE Annie
- Madame MILLERET Elisabeth
- Madame FERRIER-TARIN Stéphanie
- Monsieur REYNIER Daniel

b) Membres suppléants

- Madame BURGHGRAEVE Brigitte
- Monsieur CELLE Franck
- Madame GUAZZONI Dominique
- Madame MARGUERON Jocelyne
- Monsieur POUCHAIN Philippe

Article 2

Le président est assisté en tant que de besoin par le ou les représentants de l'administration exerçant auprès de lui des fonctions de responsabilité et intéressés par les questions relatives à l'action sociale.

Article 3

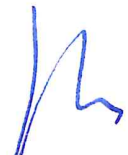
Au prochain renouvellement du comité technique spécial départemental, il sera mis fin au mandat des membres de la commission départementale d'action sociale.

Article 4

La Secrétaire générale des services départementaux de l'Education nationale de la Savoie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Chambéry, le 25 avril 2022

Pour la rectrice et par délégation,
Le directeur académique
des services de l'éducation nationale



François COUX

73_DSDEN_Direction des services
départementaux de l'éducation nationale de
Savoie

73-2022-04-27-00004

2022-10 - Arrêté modification composition CTSD

Arrêté N°2022-10 du 27 avril 2022 relatif à la composition nominative du comité technique spécial départemental de la Savoie

L'Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Savoie,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment les articles 8 bis et 9, ensemble loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat modifié et notamment son article 31 ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 avril 2011 portant création du comité technique ministériel et des comités techniques des services déconcentrés du ministère chargé de l'éducation nationale modifié, en ses articles 6 et 7 ;

Vu le décret du 09 août 2021 portant nomination de M. François COUX en qualité de directeur académique des services de l'éducation nationale de la Savoie ;

Vu l'arrêté SJC n°2022-11 portant délégation de signature de la rectrice, Madame Hélène INSEL, à Monsieur François COUX, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Savoie ;

Vu la proposition de l'organisation syndicale SGEN-CFDT en date du 9 septembre 2021,

Vu la proposition de l'organisation syndicale UNSA en date du 10 septembre 2021,

Vu la proposition du FNEC FP FO en date du 09 septembre 2021,

Vu la proposition de la FSU en date du 21 décembre 2018,

Arrêté

Article 1 : La composition du comité technique spécial départemental de la Savoie est fixée comme suit :

L'Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Savoie,
président

La Secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Savoie

Représentants des personnels (10 sièges)

FSU (4 sièges)

Titulaires

Madame Sarah HAMOUDI-WILKOWSKY

Madame Corinne CHAUMAZ

Madame Nathalie PAYET

Monsieur Benoit BOURGEOIS

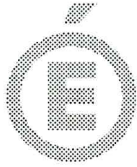
Suppléants

Monsieur Luc BASTRENTAZ

Monsieur Yohan AUDEBERT

Monsieur Thomas GAUTHIER

Monsieur Xavier ANDRIEUX



2/2

UNSA Education (4 sièges)

Titulaires

Madame Valérie KIENING
Monsieur François LAPPE
Monsieur Walter MODESTO
Monsieur Éric BADIN

Suppléants

Monsieur Ludovic BERENGER
Monsieur Pascal GAUTHIER
Madame Anne-Sophie DELAPIERRE
Madame Amandine PARENTE

Sgen-Cfdt (1 siège)

Titulaire

Monsieur Gilles PETIT

Suppléante

Madame Geneviève PELOSSE

FNEC-FP-FO (1 siège)

Titulaires

Monsieur Pascal RODRIGUES

Suppléants

Monsieur Pierre GARINO

Article 2 : Le mandat des représentants des personnels d'une durée de quatre ans débute le 1er janvier 2019.

Article 3 : Le précédent arrêté du 23 novembre 2021 est abrogé.

Article 4 : La secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de La Savoie est chargée de l'exécution du présent arrêté publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département de la Savoie.

Chambéry, le 27 avril 2022

Pour la rectrice et par délégation,
Le Directeur Académique



François COUX